

Le 19 janvier 2011

À une séance extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Lyse Gingras et Ghislaine Lortie et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 11-26
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. 11-27
Opinion juri-
dique sépara-
tion de poste

Attendu que les conseillers municipaux ont approuvé et demandé, de façon unanime, de mettre en œuvre le Rapport final (118176-001) présenté le 18 novembre 2010 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, portant sur l'Évaluation organisationnelle et orientation stratégique de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges : Volet 1 – Évaluation organisationnelle et Volet 2 – Orientation stratégique (rés. #11-24);

Attendu que pour réviser la structure organisationnelle, les conseillers municipaux demandent à être conseillés par un avocat spécialiste de la gestion des relations de travail, tel que suggéré par la consultante de Raymond Chabot Grant Thornton;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par monsieur Robert Pilote et résolu que le conseil municipal confie un mandat à Me Jean Houle, spécialiste en gestion des relations de travail, pour :

1. établir les tenants et les aboutissants juridiques de la décision du conseil municipal de donner suite au rapport de RCGT, notamment de séparer les postes de direction générale et de secrétaire-trésorier; et
2. formuler les opinions juridiques requises à cet effet.

Pour : Mesdames Lyse Gingras et Ghislaine L. Lortie et messieurs Robert Pilote et Laurent Habel

Contre : Madame Monique Goulet, qui considère que le fait de demander une opinion à un avocat autre que ceux avec lesquels la municipalité traite témoigne du manque de confiance qui sévit et demande à avoir des précisions sur le mandat qui est donné et monsieur Léopold Michel. Monsieur Germain Tremblay, pour les raisons suivantes :

- Cette résolution représente une première entorse et combien majeure, allant à l'encontre des engagements du conseil municipal au niveau des valeurs de la mission de la municipalité, entre autres, l'écoute qui implique respect et confiance, tout cela moins de neuf jours après que le conseil ait adopté par résolution (rés. #11-24) les deux rapports : Orientation stratégique et évaluation organisationnelle; Pour gérer la municipalité de manière responsable, efficace et efficiente, il y a des conditions, des engagements à respecter, tels que ceux définis par les valeurs de la mission.
- Cette résolution porte atteinte et brise le lien de confiance avec nos procureurs, créant ainsi un climat de méfiance et cela, à tous les niveaux;
- Cette résolution mine, une fois de plus, la confiance et le respect entre élus – fonctionnaires – professionnels et cela donne un mauvais signal au tout début de la mise en œuvre des recommandations et du plan d'action;
- En tant que maire, je ne peux pas accepter, d'aucune façon, qu'on fasse des démarches parallèles aux miennes et, par après, d'être mis devant le fait accompli, la confiance et le respect étant deux valeurs qui me sont chères et, qui plus est,

dovient se partager.

Rés. 11-28
Comité de
suivi

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et résolu que le conseil municipal forme un comité de suivi de la mise en œuvre du rapport : Évaluation organisationnelle et orientation stratégique, Volet 1 – Évaluation organisationnelle et Volet 2 – Orientation stratégique, qui soit composé des personnes suivantes :

Monsieur Laurent Habel, conseiller
Madame Lyse Gingras, conseillère
Monsieur Germain Tremblay, maire
Monsieur François Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Danielle Michaud, ressource conseil invitée

Pour : Mesdames Lyse Gingras et Ghyslaine L. Lortie et messieurs Robert Pilote et Laurent Habel

Contre : Madame Monique Goulet, qui indique que le rapport fait état qu'il y a déjà trop de comités et qu'il faudrait en abolir, monsieur Léopold Michel et monsieur Germain Tremblay pour le motif que les noms qu'il avait suggérés n'ont pas été retenus.

Rés. 11-29
Avance de
versement
CSSC

Attendu que par l'adoption de son budget 2011, la municipalité a prévu une aide financière au bénéfice de la Corporation du site Les Sept-Chutes inc. pour son propre exercice financier 2011;

Attendu les besoins en liquidité pour faire face aux diverses obligations financières de la CSSC d'ici le 15 avril, moment où la corporation aura accès à d'autres sources de revenus;

Attendu que la CSSC est en cours de préparation de son budget détaillé pour 2011;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par monsieur Laurent Habel et résolu que les conseillers municipaux effectuent un premier versement immédiatement, au montant de 65 000 \$, au bénéfice de la Corporation du site Les Sept-Chutes inc.

Pour : Mesdames Lyse Gingras et Ghyslaine L. Lortie et messieurs Robert Pilote et Laurent Habel

Contre : Madame Monique Goulet, qui n'était pas d'accord à ce que la contribution de la municipalité à la CSSC passe de 35 000 \$ en 2010 à 140 000 \$ en 2011, et monsieur Léopold Michel qui s'est opposé à la contribution de 140 000 \$ à la CSSC, au budget 2011 de la municipalité.

Période de
questions

La période de questions a débuté à 19 heures 20 et s'est terminée à 19 heures 27.

Dépôt du cer-
tificat règle.
#11-607

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 17 janvier 2011 sur le règlement #11-607 décrétant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et prévoyant un emprunt de 70 000 \$ pour en acquitter le coût.

Levée de l'assemblée à 19 heures 28.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

Véto du
maire

Le maire, monsieur Germain Tremblay, appose son véto sur la résolution #11-27.

Germain Tremblay, maire